

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 2 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Suite à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération en 2001 et au vu de l'article 1 609 nonies du Code Général des Impôts, il a été créé

entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et ses Communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT).

Cette commission se réunit pour chaque transfert de compétence afin de fournir un avis sur les modalités financières.

Le Conseil Communautaire du 7 juin 2001 avait acté sa mise en place. La règle de représentativité des communes, soit un représentant titulaire et un suppléant par commune, avait été arrêtée par ce dernier.

Suite au renouvellement de l'Assemblée Délibérante, il convient de désigner en son sein, les Conseillers Municipaux qui représenteront la Collectivité dans cette instance.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil

- **de procéder** à la désignation de 2 membres de l'Assemblée communale pour siéger :
 - titulaire : **Marie-Christine MORETTI**
 - suppléant(e) : **Nicolas LEBLANC**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** deux membres de l'Assemblée Communale qui siégeront au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges:
 - titulaire : **Marie-Christine MORETTI**
 - suppléant : **Nicolas LEBLANC**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY